



Privatisation de la Française des jeux

Adoptée dans le cadre de la loi PACTE, comme pour ce qui concerne ADP et Engie, la privatisation de la Française des jeux est en cours. La souscription est lancée aujourd'hui avant son entrée en Bourse prévue le 21 novembre. Cette cession représenterait près de 2 milliards d'euros de recettes.

FO a fait connaître son opposition à ce mouvement de privatisation. FO conteste en effet l'argument selon lequel l'Etat n'aurait plus vocation à diriger des entreprises à la place d'actionnaires ayant soi-disant les compétences et les savoir-faire pour le faire mieux que lui.

FO estime au contraire que dans les secteurs concernés, l'Etat en tant qu'opérateur peut assurer dans les meilleures conditions son rôle de régulateur au nom de l'intérêt public, en échappant aux intérêts financiers à portée immédiate.

L'expérience de la privatisation des autoroutes convainc d'autant plus FO que le bénéfice immédiat de la cession sera largement contrebalancé par la perte de revenus à plus long terme.

Contact :

Nathalie HOMAND
Secrétaire confédérale

**Secteur de l'Economie et
du Service public**

✉ nhomand

[@force-ouvriere.fr](https://twitter.com/force-ouvriere)

☎ 01.40.52.84.45

Paris, le 7 novembre 2019